

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 023-036/08/BC

**■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation de l'association Cinéma au Soleil - Approbation d'une convention.
DDEAIAG 08/880/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les autres acteurs économiques ont engagé une politique vigoureuse en faveur du développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : investissement dans le Pôle Media Belle de Mai, participation à des salons de promotion, accueil d'investisseurs, études ... et, face au constat d'une faible structuration de la filière, il est apparu nécessaire et indispensable de soutenir la création et le fonctionnement d'une association d'entreprises destinée à accompagner les professionnels sur les questions de l'information, de l'internationalisation et à faciliter les stratégies partenariales.

Cette orientation est confirmée dans le programme de développement économique 2008-2014 de MPM.

L'association Cinéma au Soleil, présidée par Monsieur Jacques HUBINET, Président de la société de production Films du Soleil, rassemble ces professionnels, les fédère sur des thèmes communs :

- Professionnalisation des acteurs de la filière image : sessions de formation pour les producteurs sur les nouvelles technologies, sur la TVHD, sur le juridique.
- Observation de l'offre de formation dans les secteurs audiovisuel et multimédia.
- Accompagnement à l'international : participation à 7 événements internationaux dont le NAB à Las Vegas, IBC à Amsterdam, MIPTV Milia à Cannes, le MIFA à Annecy...
- Développement de l'accueil de tournages et de l'offre de production exécutive : participation aux Locations Trade Shows (Los Angeles et Bombay), offre commune aux tournages étrangers avec la région Ile de France, création d'un Location Trade Show Euroméditerranéen, réalisation de 2 édectours pour les professionnels américains et indiens, constitution d'un fichier des professionnels locaux, réalisation d'une cartographie Cinéma.
- Réalisation d'un état des lieux du secteur animation en Paca.
- Soutien aux projets innovants : création d'une sonothèque avec le département Satis de l'Université de Provence, consultable sur le Web ; mise en œuvre d'un Label HD Belle de Mai.
- Développements vers la Méditerranée avec l'Ina et le CMCA.

Pour mieux mener à bien ce programme, Cinéma au Soleil s'est structuré en 7 collèges : production déléguée, production exécutive, post-production, animation, éditorialisation des contenus numériques, diffusion et distribution, formation.

Les fonctions de l'association correspondent aux besoins d'animation, de mise en réseau et de services des entreprises au plan de la métropole marseillaise, et plus précisément aux enjeux de valorisation du Pôle Media Belle de Mai. Elle rassemble 80 d'entreprises.

Le budget prévisionnel de Cinéma au Soleil, pour 2008, s'élève à 213.000 euros. Il est en augmentation de 57,8 %, par rapport à 2007, due notamment aux participations à des événementiels internationaux.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

119.805 euros : Salaires et charges
50.700 euros : Services extérieurs
15.345 euros : Achats
14.150 euros : Loyers et charges
13.000 euros : Impôts et frais financiers

Les recettes sollicitées sont constituées par :

149.000 euros : Région PACA
25.000 euros : MPM
23.000 euros : Département 13
16.000 euros : Entreprises

La part salaires et charges représente 56 % du total des dépenses. La part entreprises représente 8 % du total des recettes.

Il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver la convention de partenariat ci-annexée définissant les modalités de versement pour l'animation de la filière audiovisuelle, multimédia, d'une participation financière d'un montant de 22.500 euros dont le principe est soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération N° FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAC 20/534/CC du 26 juin 2006.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la filière des industries du contenu regroupant les entreprises du cinéma et de l'audiovisuel constitue pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises et de la faiblesse des services et outils d'animation offerts aux acteurs privés,
- Que la proposition de l'Association Cinéma au Soleil qui regroupe une soixantaine d'adhérents, apporte une réponse satisfaisante à ces besoins en prévoyant la mise en réseau des entreprises autour de projets communs,
- Que l'implantation de l'association Cinéma au Soleil sur le Pôle Media Belle de Mai valorise l'offre immobilière et concourt à la qualité de l'environnement du lieu.
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er :

Est approuvée la convention de partenariat entre MPM et Cinéma au Soleil fixant les modalités d'attribution d'une participation financière d'un montant de 22.500 euros en vue de financer les activités de l'association.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Jean-Louis TOURRET

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Jean-Claude GAUDIN